



## Vers la maîtrise de la fièvre aphteuse dans le monde

**23/12/2011** La fièvre aphteuse demeure l'une des maladies animales à caractère épizootique les plus répandues dans le monde. Plus de 100 pays ne sont toujours pas considérés officiellement comme indemnes par l'OIE.

La fièvre aphteuse affecte les grands animaux domestiques et sauvages. Elle ne provoque pas de mortalités importantes comme d'autres épizooties mais elle génère des pertes économiques considérables dans le monde notamment en entraînant une réduction importante de la production de lait ou de viande dans les élevages infectés. Le plus souvent les animaux atteints ne retrouvent plus, même guéris, leur productivité normale. La fièvre aphteuse prive aussi les pays infectés de précieuses opportunités d'exportation pour une grande partie des produits d'origine animale qu'ils pourraient écouler vers des marchés rémunérateurs.

Les pays qui se sont débarrassés à grands frais de la fièvre aphteuse et disposent d'un statut reconnu indemne par l'OIE restent sous la menace permanente d'une réintroduction accidentelle ou intentionnelle et doivent maintenir de coûteux systèmes de protection aux frontières et de surveillance permanente de tout leur territoire.

C'est pourquoi il apparaît que l'action pilotée par l'OIE et les Nations Unies (représentées par la FAO) visant le contrôle mondial de la fièvre aphteuse devient particulièrement opportune et correspond parfaitement à l'objectif de l'OIE qui consiste à « améliorer la santé et le bien-être animal dans le monde ». Ce programme mondial se justifie d'autant plus qu'il aurait un impact important sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement ou en transition actuellement infectés en majorité par cette maladie et sur la sécurité alimentaire mondiale en diminuant les pertes de production de lait et de viande liées à l'impact de cette maladie.

L'organisation de campagnes de vaccination pourrait d'ailleurs constituer l'opportunité de combattre au même moment d'autres maladies animales prioritaires en réalisant des économies d'échelle.

Soixante-cinq pays ont déjà réussi à acquérir officiellement le statut de «pays libre sans vaccination» voté par l'Assemblée Mondiale de l'OIE, ce qui prouve que l'objectif de contrôle mondial n'est pas hors atteinte, mais on sait que ce sera coûteux, long et difficile du fait de la multiplicité et de l'évolution permanente des souches virales, ainsi que du coût élevé des vaccins de bonne qualité ou de l'absence de volonté politique dans certains pays.

C'est pourquoi l'OIE et la FAO organiseront, après le succès de la Conférence d'Asunción en 2009, une conférence mondiale à Bangkok, en Thaïlande, qui réunira du 27 au 29 juin 2012 les responsables vétérinaires des Pays Membres, les meilleurs experts mondiaux, les représentants des organisations internationales et régionales concernées mais aussi la communauté mondiale des bailleurs de fonds potentiels. Il s'agira d'un événement clé pour

lancer les trois coups de la maîtrise mondiale de la fièvre aphteuse sur la base de la stratégie élaborée conjointement par l'OIE et la FAO.

Pour sa part l'OIE a déjà modifié le Code sanitaire pour les animaux terrestre en y ajoutant la possibilité pour ses Pays Membres de soumettre à validation officielle par l'Assemblée mondiale des Délégués auprès de l'OIE leurs programmes nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse. Cette validation permettra sans nul doute de sécuriser les décisions d'investissements qui seront prises par leurs gouvernements et facilitera les négociations avec les bailleurs de fonds pour obtenir les ressources nécessaires pour ce travail de longue haleine, qui devra à terme concerner tous les pays du monde qui ne sont pas encore reconnus officiellement comme indemnes de fièvre aphteuse par l'OIE.

Rappelons que les pays encore infectés par la fièvre aphteuse peuvent prétendre au statut officiel de pays « indemne avec vaccination » avant de postuler au statut final de pays « indemne sans vaccination ». Il est par ailleurs possible, et même souhaitable, au sein d'un même pays de choisir des zones prioritaires pour la reconnaissance officielle de ces statuts indemnes, avant de postuler à l'OIE pour la reconnaissance progressive de l'ensemble de leur territoire national. Cette approche a déjà été utilisée avec succès par de nombreux Pays Membres de l'OIE.

**Bernard Vallat**